



FORMATION AGENT DE SECURITE

(Titre RNCP, APS)

PRE-REQUIS

- Savoir lire et écrire le français
- Casier judiciaire vierge
- Obtenir l'Autorisation préalable à l'entrée en formation délivrée par le CNAPS

DUREE
248 heures



Effectif

Maximum : 15 personnes

Intervenants

Formateur issu des métiers de la sécurité agréé par le CNAPS

Validation

Examen pratique devant un jury professionnel si réussite, Délivrance d'un titre de niveau 5, reconnu au RNCP (Jo. du 29/11/2014). 5 épreuves :

1. Premiers Secours
2. Accueil - Sûreté
3. Ronde Incendie - Sûreté
4. Vidéosurveillance
5. Compte-Rendu, Main courante

Maintien des connaissances

Obligatoire tous les 5 ans

Les « + » de votre formation

- ➔ Titre reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau V
- ➔ Permet d'évoluer vers un niveau IV
- ➔ Possible accessibilité par la V.A.E.

Objectifs de la formation

A la fin de l'action de formation les stagiaires maîtriseront les deux missions de base :

- la sûreté : surveillance et réaction vis à vis des actes de malveillance
- la sécurité : mettre en oeuvre la prévention incendie et réagir à tout événement accidentel pouvant mettre en péril les biens et les personnes

Contenu de la formation

- CADRE DES ACTIVITES DE SECURITE
- PREMIERS SECOURS ET ASSISTANCES AUX PERSONNES
- VEILLER A LA SECURITE INCENDIE
- VEILLER A LA SECURITE
- TELESECURITE – TELESURVEILLANCE
- VEILLER A L'ACCUEIL
- COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Moyens pédagogiques

Matériels de sécurité conforme CNAPS
Plateau technique PC sécurité, PTI, Détecteur de métaux ..
Matériels de secours

Règlementation

Code de Sécurité Intérieure

Dates de formation

Stage Inter-Entreprise : voir date sur : www.adapsa.com
Stage Intra-Entreprise : Dates à votre convenance

